



## A-t-on le droit de me jeter dehors si je dors chez ma copine sous curatelle renforcée

Par **Dr25200**, le **23/01/2020** à **03:07**

Bonjour je vais des fois rendre visite chez ma copine qui est sous curatelle sa mère curatelle qui veut tout diriger. Elle me menace de me mettre dehors si je reviens dormir chez sa fille . A-t-elle le droit et que puis-je faire si ça dégénère ?

Par **Visiteur**, le **23/01/2020** à **09:44**

Bonjour 😊

Reste à savoir si vous lui rendez visite chez sa mère (qui aurait le droit de vous interdire l'accès) ou dans son propre logement. ?

Le curateur n'agit pas à la place de la personne protégée mais avec elle dans les actes importants de la vie civile . En cas de désaccord, le juge des tutelles peut être saisi pour arbitrer le litige.

Pour précision, même pacs ou mariage ne font plus l'objet d'une autorisation du curateur depuis la réforme du 23 mars 2019.